

■ en remontant le temps regard sur l'éducateur Françoise Gaspar

■ les lieux d'interventions et les publics concernés

Les lieux à partir desquels les éducateurs interviennent sont multiples et s'adressent à des publics différents. Le deuxième carnet en fait le descriptif complet. Nous pouvons cependant les ordonner en sept grandes catégories : l'hébergement, les services de jour, le "milieu ouvert", le travail de "rue", les initiatives communales, les structures de formation et de travail, l'enseignement.

L'hébergement est formé de lieux institutionnels qui accueillent des personnes (mineures ou majeures) en difficulté momentanée ou permanente et dans lesquels la vie quotidienne est organisée. Aujourd'hui, la population qui y vit est le plus souvent divisée en groupes à taille humaine, où l'équipe d'intervenants assure à la fois le déroulement de la vie de tous les jours en groupe et le travail d'accompagnement des personnes. Ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre et tout au long de l'année, ce travail demande une polyvalence importante de la part des éducateurs.

Ces lieux d'hébergement sont spécialisés selon les besoins des personnes : instituts médico-socio-pédagogiques (IMP), centres psychothérapeutiques de nuit pour personnes souffrant de troubles mentaux, institutions de l'aide à la jeunesse, communautés thérapeutiques ou centres thérapeutiques pour personnes toxico-dépendantes, maisons d'accueil pour adultes en difficulté et centres pour réfugiés politiques, maisons de repos... où l'éducateur développe des activités d'apprentissage, d'éducation et de rééducation avec les personnes, uniquement pendant la journée et le plus souvent en collaboration avec d'autres intervenants (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, logopèdes, psychologues...). Posséder des capacités techniques dans différents domaines est souvent indispensable pour soutenir l'action éducative ; il en est ainsi dans les centres de jour et centres occupationnels pour personnes handicapées, les centres psychothérapeutiques pour personnes souffrant de troubles mentaux, les ateliers créatifs, les IMP en semi-internat dans lesquels l'éducateur développe des activités spécialisées en collaboration avec des enseignants et une équipe psychosociale, les maisons de quartier et écoles de devoirs pour enfants et pour jeunes, les foyers culturels et maisons de jeunes.

Le "milieu ouvert" est composé de différents services fonctionnant de jour, où les travailleurs sociaux interviennent à partir du milieu de vie des personnes qui viennent y chercher une aide brève ou nécessitant un suivi régulier ; on y retrouve des services d'aide à la jeunesse et des services d'accompagnement pour personnes handicapées. Le travail de l'éducateur est un travail "à la carte", en collaboration notamment avec des assistants sociaux mais aussi avec d'autres services.

Le travail de "rue" est un secteur qui se développe actuellement, en lien avec le milieu ouvert ; c'est surtout un travail de prévention où les équipes sont présentes sur les lieux mêmes fréquentés par les jeunes (et les moins jeunes!).

Des initiatives communales organisent des services destinés aux personnes en difficulté et dans lesquels intervient un nombre croissant d'éducateurs. Ce mouvement est perceptible dans de plus en plus de communes et notamment dans les grandes villes. Cumulant à la fois des objectifs d'aide, de prévention et de sécurité, ces actions font l'objet aujourd'hui de nombreux débats et prises de positions qui se traduisent notamment par une réflexion importante sur l'éthique du travail social. Les équipes d'intervenants sont pluridisciplinaires.

Les structures de formation et de travail sont destinées à des jeunes (18 à 25 ans) qui n'ont pas de formation professionnelle : il s'agit alors des entreprises de formation par le travail (EFT) ou d'organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP). Pour des personnes ayant un handicap (physique, mental ou sensoriel) et qui ne trouvent pas de travail dans le circuit normal de production, il s'agit alors d'ateliers protégés. Le travail de l'éducateur est ici à la fois technique et pédagogique.

L'enseignement où existent différentes structures dans lesquelles on retrouve des éducateurs :

- les internats scolaires dans lesquels on retrouve un nombre important d'enfants et de jeunes en situation familiale difficile ;
- les centres d'enseignement et de formation en alternance - CEFA - destinés aux jeunes encore soumis, au départ, à l'obligation scolaire et qui quittent l'enseignement ordinaire à temps plein ;
- l'enseignement ordinaire où l'intervention de l'éducateur est développée de manière spécifique - éducation spécialisée - selon les projets et les publics.

■ les caractéristiques de la profession

Il existe une définition de l'éducateur spécialisé : nous vous l'avons présentée au début de ces carnets.

Vous l'avez peut-être trouvée "juste", c'est-à-dire correspondant à ce que vous pensiez. Peut-être vous êtes-vous étonné et dit : "Ah ! c'est donc ça un éducateur... c'est intéressant... mais son travail, qu'est-ce que c'est ?". La réponse est difficile et une part importante de cette publication y est consacrée. Nous allons tenter d'en esquisser les grandes lignes dans ce premier carnet.

Vous le savez déjà, l'éducateur travaille dans le domaine de l'aide socio-éducative. Il fait donc partie du groupe des travailleurs qui exercent leurs activités professionnelles dans ce que l'on nomme aujourd'hui le secteur "non marchand", par opposition au secteur marchand dont le but final est le profit lucratif.

Si l'éducateur remplit ainsi une sorte de "mission sociale", il est également confronté à des contraintes spécifiques.

■ la "mission" de l'éducateur

L'éducateur est un travailleur social. Comme pour les autres travailleurs sociaux (au sens large du terme, c'est-à-dire : enseignants, psychologues, infirmiers, puéricultrices, assistants sociaux...), son activité professionnelle relève d'une forme de **mandat que la société lui confie**. Nous verrons, dans le troisième carnet, combien ce mandat reste flou et peu explicite.

Mais nous pouvons dire ici que le travail de l'éducateur a "quelque chose à voir" avec la cohésion sociale et qu'il intervient à partir de et sur la tension exclusion/participation à la vie en société. L'éducateur intervient auprès de personnes handicapées pour les aider à vivre la vie quotidienne.

Il rappelle en même temps que ces personnes font partie de notre société et interroge celle-ci sur la place qu'elle leur accorde. Et si l'action de l'éducateur s'inscrit dans la recherche d'une société plus juste, plus tolérante, elle devient alors politique, au sens premier du terme.

■ les contraintes

Le travail éducatif est intrinsèquement lié à l'importance que notre société accorde aux personnes et aux groupes de personnes qui sont en difficulté. Le travail "réparateur" dépend essentiellement de la conscience que la collectivité développe par rapport à sa responsabilité dans les phénomènes de marginalisation de certains de ses membres et de sa volonté de consacrer des moyens à leur inclusion ou réintégration.

L'action de l'éducateur est ainsi largement tributaire des politiques sociales et des moyens consentis,

ces moyens dépendant eux-mêmes des ressources des pouvoirs publics et des choix politiques opérés. Ces précisions apportées, regardons de plus près le travail de l'éducateur. Pour l'explorateur que nous sommes, quatre caractéristiques apparaissent d'emblée : la diversité, l'intervention au quotidien, le travail en équipe, l'inscription dans un projet.

■ la diversité de la profession

la diversité est un aspect incontournable de la profession

Diversité des lieux dans lesquels l'éducateur travaille : institutions d'hébergement, centres de jour, semi-internats, maisons de quartier, services psychiatriques, maisons familiales, services de guidance... l'éducateur semble être partout là où sont les personnes en difficulté.

Diversité des groupes et des personnes auprès desquels il intervient : jeunes délinquants, mineurs à protéger, personnes handicapées mentales, physiques, sensorielles, enfants et adultes malades mentaux, toxicomanes, personnes âgées...

Diversité des situations à la fois singulières et plurielles qu'il rencontre : les jeunes qui refusent d'aller à l'école, l'enfant qui réclame ses parents, la personne qui ne peut s'alimenter seule, celle qui ne parle pas, l'adolescent qui a volé, celui qui ne sait pas ou plus qui il est...

Diversité des méthodes de travail : l'éducateur a devant lui un éventail d'approches et de techniques éducatives parmi lesquelles il n'est pas toujours facile de se retrouver. Dans telle institution, c'est la pédagogie institutionnelle ou l'approche systémique qui est la référence, ailleurs encore l'approche psychanalytique ou comportementaliste, le "PSI" ou le "PIP".

Diversité des conditions matérielles : selon les moyens et les priorités du service dans lequel il travaille, l'éducateur bénéficie d'un environnement qui peut aller du confortable au misérable, d'outils pédagogiques sophistiqués ou rudimentaires, en abondance ou rares...

Diversité des conditions de travail : horaire de jour, horaire de nuit ou les deux à la fois, prestations de week-end. Les horaires, salaires, "avantages", sont également très divers de même que l'organisation du travail et les tâches concrètes qui sont confiées à l'éducateur, sa position dans l'équipe de travail, sa reconnaissance à l'intérieur du service. Source de richesse mais aussi de malentendus, cette grande diversité n'est pas sans influence sur la difficile construction de l'identité professionnelle de l'éducateur.

■ l'intervention au quotidien : le sens des gestes professionnels

L'éducateur est un **travailleur du "quotidien"**. C'est à travers des activités et des tâches de tous les jours qu'il réalise sa mission. Présent en permanence (à travers l'équipe) ou de manière régulière, il intervient dans la plupart des gestes de la vie quotidienne ; son objectif (idéal) est d'être attentif aux apprentissages nécessaires au développement de l'autonomie des personnes, et cela selon leurs possibilités (idéalement).

Si cette caractéristique du travail de l'éducateur peut être source de plaisir, la répétition des gestes peut aussi provoquer une forme de lassitude, renforcée parfois par le peu de reconnaissance sociale de la valeur de ces gestes pourtant indispensables au déroulement de la vie.

L'importance du travail de l'éducateur réside non pas dans une éventuelle difficulté technique des tâches qu'il accomplit, mais bien dans le sens qu'il donne à son action. S'il s'arrête au "je fais ceci" (préparer un repas, suivre les devoirs d'un enfant, organiser une activité de délasserment, accompagner une personne dans des démarches administratives, écouter un adolescent en crise, materner un jeune enfant...) et se limite à la description de son travail, l'éducateur provoque peu d'intérêt.

Par contre s'il commence à parler du pourquoi et du comment il le fait, alors les questions et les débats surgissent sur les valeurs de chacun à propos du développement de l'être humain, sa participation à la vie sociale...

La profession d'éducateur s'inscrit dans un projet. Elle est diversifiée et amène à devoir poser des gestes professionnels et à travailler en équipe et en partenariat.

le travail en équipe et en partenariat

Observateurs attentifs, nous nous rendons vite compte que l'éducateur ne travaille jamais seul. Même s'il semble évoluer parfois en solitaire, il réalise toujours son travail en lien direct avec d'autres intervenants, d'autres "partenaires".

Les intervenants du service : ces différents intervenants peuvent être les collègues éducateurs (on parlera alors d'équipe éducative), mais également les autres professionnels du service : assistant social, psychologue, sociologue, médecin, infirmier... la place et le rôle de chacun dépendant de la manière dont les travailleurs conçoivent le travail pluridisciplinaire.

Les intervenants extérieurs au service : les centres PMS, l'ONE, les enseignants, les délégués de l'aide à la jeunesse, le CPAS, les centres de guidance... La collaboration avec d'autres services prend de plus en plus d'importance, de même que les pratiques d'association de la famille et du milieu "naturel" de la personne au projet développé. On parlera alors de "partenariat", reconnaissant à chacun un rôle actif dans l'évolution de la situation qui a nécessité une intervention.

l'inscription dans un projet

L'éducateur, nous l'avons déjà signalé, est un **travailleur du quotidien**, intervenant jour après jour auprès des personnes. Mais le quotidien, c'est aussi un moment charnière - et combien important - entre un passé (ce que j'ai fait hier) et un avenir (ce que j'espère pour demain) et si l'action éducative se déroule dans un "ici et maintenant", elle s'inscrit aussi largement dans un futur, un projet.

Projet de la personne

Toute personne, même la plus handicapée, a des besoins, des moments de bonheur, des désirs (dits et non dits). Le travail de l'éducateur, c'est aussi **aider la personne à exprimer et à réaliser son projet à travers des gestes, des paroles, une relation qui s'établit**. Travail difficile, qui conduit le professionnel à osciller souvent entre une démarche "volontariste": "il faut, tu dois, c'est bon pour toi...", une attitude attentiste: "c'est ton problème, débrouille-toi..." et un accompagnement qui permettra peut-être à la personne de découvrir sa propre voie.

Projet de l'organisation, du service

L'éducateur est un **acteur au sein d'un service**, d'une organisation. Il joue un rôle dans l'élaboration et la réalisation du projet de cette organisation, exprimé la plupart du temps sous forme d'un "projet pédagogique" qui précise la nature de l'activité, les objectifs et les moyens. Ce rôle sera plus ou moins important selon la place qu'occupera, prendra l'éducateur au sein de l'organisation qui l'emploie.

Projet de société

Nous en avons déjà parlé, le travail éducatif a "quelque chose à voir" avec la manière dont notre société se développe, prend ou non en compte ses membres en difficulté momentanée ou permanente, leur reconnaît une place et consent à **dégager les moyens** nécessaires à leur soutien.

Projet de l'éducateur

Travailler "dans le social" implique le plus souvent un choix, un projet de la part de celui qui l'opère. C'est peut-être se situer d'abord et avant tout du côté des personnes en état de besoin pour faire en sorte que cet état se modifie et que la personne puisse accéder à un plus dans la voie de son **autonomie**.

■ les outils professionnels

Pour exercer sa profession, son métier, l'éducateur se sert de trois types de ressources que nous appelons "outils" ou "moyens" et qui lui permettent de réaliser son travail.

Combinés au moment de l'action éducative, en fonction des situations, des personnes, des structures dans lesquelles il intervient, ces différents outils sont aujourd'hui indispensables pour l'éducateur qui vise une réelle efficacité.

■ les outils conceptuels

Il s'agit des connaissances dans le domaine des sciences humaines, des compétences nées de l'observation professionnelle et de l'analyse.

■ les outils techniques

Ceux-ci peuvent être regroupés selon trois axes :

l'expression, c'est le langage (paroles, gestes...) et l'écriture (rapports et communications diverses) ;

les gestes quotidiens : la vie de tous les jours nécessite l'exécution de toute une série de tâches que l'éducateur peut exploiter à des fins pédagogiques ;

les activités spécifiques : les activités de loisir, de formation et d'apprentissage technique.

■ les outils personnels

Dans son action, l'éducateur investit une part de lui-même, de sa manière d'être, de ses convictions. La connaissance de soi (ses atouts et ses points faibles), la capacité de faire la distinction entre ce qui est "moi" (mon éducation, mes valeurs, mes aspirations) et ce qui est l'autre est primordiale dans ce métier pour l'éducateur qui veut agir avec discernement et "survivre" face aux attentes souvent contradictoires des personnes avec lesquelles il travaille ("bénéficiaires", collègues et direction!).

■ les conditions de travail

Aborder d'une manière générale les conditions de travail des éducateurs est un exercice périlleux, voire impossible, tant la diversité est grande.

Nous allons néanmoins tenter d'en décrire brièvement les aspects principaux, sans entrer dans les considérations qui peuvent expliquer ces disparités, ni émettre des critiques. Ces aspects seront développés dans le troisième carnet.

Tous les éducateurs ne sont pas égaux face au temps passé sur le lieu de travail.

Si une partie travaille exclusivement la journée avec un horaire type 8h/17h cinq jours semaine, la plupart ont des horaires changeants : horaires "à pause" dans certaines institutions résidentielles, "à la carte" (horaire établi par semaine, par quinzaine ou par mois) dans la plupart des autres structures d'hébergement. Dans les institutions d'hébergement, les prestations couvrent 7 jours sur 7 avec une flexibilité dans les prestations qui est rééquilibrée en principe (en moins ou en plus) chaque année.

Pour les éducateurs qui assurent des nuits, les heures sont assimilées à des heures de travail depuis décembre 1999 (voir 3^{ème} carnet).

Si, indéniablement ceci est un acquis certain dans le processus de reconnaissance de la professionnalisation des éducateurs, l'adaptation aux nouvelles règles liées à cette décision ne se fait pas sans difficultés tant de la part des directions des services que du personnel.

En effet, ces règles touchent non seulement à l'organisation du travail, mais bousculent les modes d'adaptation/compensation développés antérieurement et ré-interrogent une part de l'identité professionnelle : celle de l'importance de la présence active de l'éducateur auprès des personnes qu'il accompagne.

Il existe des institutions, rares, où l'on pratique l'horaire coupé. L'éducateur vient le matin pour le lever, rentre chez lui (si c'est possible) et revient pour accueillir les personnes à midi ou à quatre heures.

Dans la plupart des institutions cependant, les directions essaient de regrouper les heures afin d'éviter les "coupés".

Durant les vacances et les congés, il n'est pas rare que des éducateurs partent en camp ou en séjour avec les résidents, l'organisation du travail est alors modifiée.

■ l'organisation

Nous l'avons déjà signalé, le travail de l'éducateur est un **travail d'équipe**, mode d'organisation indispensable dans les lieux d'hébergement qui assurent une prise en charge 24h sur 24. Par ailleurs, la taille des groupes lors des activités "de jour" ou de la vie quotidienne nécessite également la présence simultanée de plusieurs éducateurs ou autres collègues. Cette caractéristique soulève différentes questions comme celles de la complémentarité et de la communication. Elle nécessite des ajustements réguliers qui peuvent s'opérer lors des réunions entre pairs ou en équipe pluridisciplinaire.

Parmi les multiples tâches qui reviennent à l'éducateur, certaines sont bien sûr plus valorisantes que d'autres - parce qu'elles nécessitent des compétences spécifiques - même si, d'un point de vue organisationnel, toutes sont importantes. Nous distinguons d'une part les **activités à forte connotation pédagogique ou sociale** où la responsabilité de l'éducateur est engagée (activités d'éducation et de rééducation, d'accompagnement des personnes, relations avec les autres professionnels, les services extérieurs, les familles...) et d'autre part **les activités matérielles** (les activités d'entretien, de mise en ordre, de nursing simple...) qui viennent soutenir la réalisation de l'ensemble du travail éducatif.

Faire face à cet ensemble d'activités exige une polyvalence, une ouverture d'esprit, une résistance à la frustration importante... et une bonne santé!

les classes et la hiérarchie

L'ensemble de la profession est composé de différents niveaux et de fonctions hiérarchiques. On distingue actuellement 5 classes d'éducateurs qui renvoient chacune à des formations et des barèmes différents et deux niveaux hiérarchiques : le chef-éducateur, responsable d'une unité de vie, et l'éducateur chef de groupe, qui supervise plusieurs unités.

Actuellement il n'existe pas de différenciation nette entre les tâches de l'éducateur classe 3, classe 2 et classe 1. "Tout le monde fait de tout", mais une tendance se dessine qui confierait plus à l'éducateur classe 1 les activités à responsabilité. Nous développerons cette question dans le troisième carnet.

■ la formation des éducateurs Françoise Huvelle | Dominique Wautier

■ les formations de base

l'enseignement secondaire

En plein exercice

De nombreux titres ont été délivrés jusqu'il y a peu dans l'enseignement secondaire supérieur (général, technique de transition, technique de qualification, 7^e professionnelle)! En 2000, la Commission communautaire des professions et des qualifications - CCPQ - a entamé ses travaux afin de définir le profil de qualification et le profil de formation de ce qui allait aboutir à l'**agent d'éducation** d'une part et l'**animateur** d'autre part, en technique de qualification (CQT6) de l'enseignement secondaire².

En promotion sociale, au niveau secondaire, la formation d'**éducateur** (appelé parfois moniteur) est en cours de réforme, dans le cadre du passage régime 2 à 1 (cf. infra). En 2003, 6 établissements de promotion sociale organisaient cette formation en Communauté française : à Bruxelles, Frameries, Roux (Charleroi), Erquelines, Namur et Liège.

²Enseignement en Communauté française Site : www.enseignement.be
Pour les profils CCPQ : cliquez sur la rubrique Professionnels - Documentation de référence - CCPQ.

l'enseignement supérieur de type court

En une dizaine d'années, le nombre d'éducateurs spécialisés diplômés de l'enseignement supérieur a presque quadruplé, surtout par l'apport du plein exercice. Au total, vingt trois écoles ont, de 1992 à 2001, diplômé 5.365 éducateurs spécialisés, dont deux tiers sont des femmes.

Nombre d'éducateurs diplômés³ (niveau graduat)

Année	Plein exercice	Promotion sociale	Total
1992	110	97	207
1993	177	191	368
1994	136	172	308
1995	135	148	283
1996	163	259	422
1997	226	296	522
1998	335	285	620
1999	463	241	704
2000	635	293	928
2001	778	225 ⁴	1003
TOTAL			5365
2002	744	?	

Répartition des écoles⁵ par province

Province	Plein exercice	Promotion sociale	Total
Bruxelles	2	2	4
Brabant	1		1
Hainaut	4	6	10
Liège	3	2	5
Luxembourg	1	1	2
Namur		1	1
TOTAL	11	12	23

³Chiffres repris du Tome 3 "Les travailleurs sociaux" par B. DE BACKER, de l'étude Manpower Planning "Offre et demande de travail dans le champ de la santé et de l'aide sociale en Communautés française et germanophone de Belgique 2002-2010-2020" SESA - UCL. Cf. M.vanbell@sesa.ucl.ac.be Fax: 02/7643031

⁴Chiffre non définitif

⁵Pour renseignement sur les études, cf. entre autres le SIEP (plusieurs centres d'information en CF, publications et Site www.siep.be)

Si le nombre de titres différents délivrés était de huit en 1990², en 2003 on en comptait encore trois³. Toutefois, suite au décret du 27 février 2003 (MB du 11 juin 2003) établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Ecoles, deux titres resteront en vigueur : l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif et l'éducateur spécialisé en activités socio-sportives. Dix départements de HE délivrent le premier en catégorie pédagogique, seule la HE L. de Vinci, Institut Parnasse-Deux Alice délivre le second, en catégorie sociale.

En Promotion sociale, les réformes en cours (cf. infra) devront se prononcer quant à l'appellation des titres délivrés.

Cette évolution est un des résultats de l'harmonisation des programmes de formation de 1987 qui a permis en outre la correspondance entre les diplômes du plein exercice et ceux de promotion sociale. Pour laisser aux différentes écoles une part de leur spécificité, l'harmonisation opérée en 1987 a prévu qu'un dixième des heures de cours puisse être utilisé pour renforcer l'axe ou les axes de leur choix. Cependant, l'espace de liberté de chaque école dépasse ce cadre formel puisque, si les intitulés de cours sont identiques, leur contenu - en adéquation avec l'intitulé - reste de la responsabilité des écoles et des enseignants. Chaque école peut donc imprimer son "sceau" à la formation, donner une coloration au(x) modèle(s) d'éducateur(s) au(x)quel(s) elle se réfère.

A titre d'exemple, si dans l'enseignement de promotion sociale le minimum d'heures de travail pratique (stages) à prester est de deux cents heures par année de formation (six cent au total), un certain nombre d'écoles demandent des prestations plus importantes, estimant que ce minimum est insuffisant pour mettre en place une réelle dialectique théorie/pratique.

■ qu'en est-il de l'équivalence européenne des diplômes ?

Les programmes et les conditions de formation des éducateurs varient selon les différents pays membres de l'Union européenne. En France, l'accès à la formation - dans les deux filières - se fait sur base d'un concours et est limité. Depuis quelques années, suite à une restructuration, la plupart des écoles ont été regroupées avec celles d'assistants sociaux. En Grèce, en Espagne et au Portugal, la formation est "parrainée" par des départements universitaires ; en Allemagne et en Suisse, il existe un tronc commun entre les formations d'éducateurs et d'assistants sociaux. Les appellations varient également.

Les dispositions pour l'équivalence des diplômes prévoient une formation du niveau au moins de l'enseignement supérieur de type court comprenant un minimum de trois années d'études. Les pays qui organisaient la formation sur deux ans - l'Italie, le Luxembourg - ont donc dû revoir leurs programmes. Actuellement, tous les pays de la Communauté européenne respectent ces critères minimums et les contacts entre les écoles s'intensifient notamment via les programmes d'échanges européens.

La mobilité géographique des éducateurs - si elle n'est pas encore totalement libre puisqu'il faut toujours introduire une demande d'équivalence - devient petit à petit une réalité.

A partir de 2004, les événements vont aller s'accéléralant par la mise en application de la **déclaration de Bologne** visant la promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur. Les principaux objectifs poursuivis par cette déclaration sont la promotion de la mobilité, la mise en place d'un système européen de crédits (ECTS), des

² Educateur de l'enfance inadaptée, éducateur gradué en éducation physique, éducateur, éducateur spécialisé, éducatrice d'enfants, moniteur-éducateur, éducateur en vie associative, moniteur.

³ Educateur spécialisé, éducateur en vie associative (uniquement en Promotion sociale), éducateur gradué en éducation physique.

diplômes lisibles et comparables, un enseignement supérieur basé sur deux cycles (un 1^{er} cycle de trois ans - le graduat éducateur entrant dans cette catégorie - et un 2^{ème} cycle de 1 ou 2 ans)

Les réformes de la formation d'éducateur en enseignement de promotion sociale.

■ les réformes de la formation d'éducateur en enseignement de promotion socia-

Le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 façonne une nouvelle structure à l'enseignement de promotion sociale et en précise les deux finalités⁶: concourir à l'épanouissement individuel par la promotion d'une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire d'une part, et répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels d'autre part. C'est dans le cadre de ces finalités que le décret vise la création d'un enseignement modulaire par unités de formation capitali-

sables, communément appelé le REGIME 1. Dans ce régime 1, la formation se voit découpée en modules, en unités de formation regroupant plusieurs cours formant un ensemble pédagogiquement cohérent. Ainsi, chaque unité a sa dynamique propre, ses contenus, ses objectifs précis visant des compétences spécifiques articulant la théorie à la pratique. Chacune de ces unités définit aussi quelles sont les capacités préalables requises pour y entrer.

L'intérêt de cette réforme est que les critères d'admission dans une unité de formation (les acquis préalables requis) et la réussite de celle-ci prennent en considération des capacités acquises antérieurement par l'étudiant en dehors de cette formation, soit dans d'autres enseignements, par l'expérience professionnelle ou par une formation personnelle. **L'apprenant adulte** y est davantage reconnu avec ses savoirs, savoir-faire, savoir être déjà acquis. Le trajet de formation de chacun devient donc, avec ses aspects positifs et négatifs, plus flexible, adaptable, personnalisable. Le principe de ces unités capitalisables permet aussi que l'étudiant s'inscrive à son rythme dans les différentes unités proposées et planifie sa formation en fonction de sa situation personnelle et professionnelle. Enfin, un étudiant termine avec fruit la formation s'il a obtenu les attestations de réussite de chacune des unités de formation constituant la section et s'il a présenté et défendu avec succès une "épreuve intégrée" (qui peut par exemple être travail de fin d'études) devant un jury prévu à cet effet.

Depuis 2003, un groupe de travail réunissant des représentants des réseaux de l'enseignement de promotion sociale formant des éducateurs s'attelle à formater en Régime 1 la formation d'éducateur de niveau secondaire et supérieur. Ce travail de partenariat permettra d'harmoniser la formation entre les différentes écoles de promotion sociale proposant des formations d'éducateurs et d'animateurs. Les formations du niveau de l'enseignement supérieur de type court en plein exercice et dans l'enseignement de promotion sociale, concernées par la mise en place du processus de Bologne, seront revues en prenant en compte les nouvelles exigences européennes.

NB. Vu les nombreuses réformes en cours en ce moment (fin 2003) aux niveaux européen et belge, nous ne pouvons que conseiller au lecteur de suivre leur développement.

⁶ Une explication très claire de la structure Enseignement de Promotion sociale figure sur le Site Internet de la Communauté française : www.agers.cfwb.be/citoyens/annuaires/promsoc/

■ la formation continuée

De plus en plus, la formation continuée prend de l'importance et fait partie intégrante du travail, que ce soit dans le secteur marchand ou non, et a fortiori, dans les organismes où oeuvrent des éducateurs.

Les offres⁷ et demandes sont multiples et variées. Les motivations, ressources et contraintes également. Des réalisations et études ont été faites ou sont en cours. Plus particulièrement, une vaste étude⁸ menée dans les secteurs de la SCP 319.2, fait le point sur les besoins en compétences professionnelles et en formation continuée des intervenants sociaux (en majorité des éducateurs). Une synthèse, ainsi que celle de l'étude sur "Les transformations du métier d'éducateur et la fatigue professionnelle" est présentée dans l'ouvrage de Bernard De Backer "Du mur à l'ouvert. Un nouvel âge pour les éducateurs?" Editions Luc Pire, 2001⁹.

⁶Une explication très claire de la structure Enseignement de Promotion sociale figure sur le Site Internet de la Communauté française: www.agers.cfwb.be/citoyens/annuaires/promsoc/

⁷De tout type et niveau, par de nombreux opérateurs, tant publics tels la Promotion sociale, les Hautes Ecoles et Universités, que privés, associatifs ou non. Cf. entre autres, les guides APPA: www.appa.be, ou les formations en travail social sur www.portail-social.be de Sine Qua Non - Agence Alter

⁸"Compétences professionnelles et formation continuée des intervenants sociaux" SCP 319.2 Etablissements et services d'éducation et d'hébergement en Belgique francophone. Rapport de recherche: Bernard DE BACKER - Priorités et propositions: Dominique WAUTIER - Avril 2000. Fonds social ISAJH.

⁹Disponible en librairie ou au Fonds ISAJH Tel: 02/2275977 www.isajh.org